

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 mars 2023

Date d'affichage 30 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230405-DEL_23_04_05_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le CINQ AVRIL à Vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés :

Mme Sylvie SEQUEIRA,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à G. GUESNE),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à N. CHABLE)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LA FONGILITE DES CREDITS
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET SECTION D'INVESTISSEMENT
POUR L'EXERCICE 2023**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la ville de La Ferté-Bernard DEL_20_05_25_03 en date du 25 mai 2020 confiant au Maire certains pouvoirs par délégation,

Vu la délibération de la ville de La Ferté-Bernard DEL_22_10_05_14 en date du 5 octobre 2022 sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que les membres du Conseil municipal ont validé la mise en place anticipée de la nomenclature M57 lors du Conseil municipal du 5 octobre 2022 avec la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée, sans modifier le montant global des sections. Dans ce cas, le Maire sera tenu d'informer le Conseil municipal, lors de sa plus proche séance, des mouvements de crédits opérés.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, pour l'exercice 2023, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit :

- 851 925 € pour la section de fonctionnement
- 339 542 € pour la section d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU